

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de NOVILLERS les CAILLOUX **Séance du 29 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Thierry DEVILLARD, Maire.

Présents : Mr DEVILLARD Thierry, Mr MANCEL Jean-François, Mr MINART Christian, Mme FUZELLIER Catherine, Mr HEURTEMOTTE Franck, Mr HERMEY Bernard, Mme SERRUYS Catherine, Mme COMMIEN Evelyne, Mme GAILLARD Estelle.

Absents excusés :

Pouvoir : Mr DUPONT Charles donne pouvoir à Mme FUZELLIER Catherine

Mme GAILLARD Estelle a été élue secrétaire de séance

DELIBERATION 2018/022 **VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'approuver le compte de Gestion 2017 présenté par le Receveur.

DELIBERATION 2018/023 **DEVIS HUCHEZ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE, le devis présenté par HUCHEZ pour l'achat d'une échelle pour l'église pour un montant HT de 392.40€.

DELIBERATION 2018/024 **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de débiter le compte 020 *Dépenses imprévues Invest* pour la somme de 2172€, et de créditer le compte 2158 * Autres matériels et outillage* pour un montant de 2172€.

DELIBERATION 2018/025 **DECISION MODIFICATIVE N°2**

DECIDE de débiter le compte 022 *Dépenses imprévues Fonct* pour la somme de 1546€, et de créditer le compte 10226 *Taxe Aménagement* pour un montant de 1546€.

DELIBERATION 2018/026 **DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de débiter le compte 020 *Dépenses imprévues Invest* pour la somme de 471€, et de créditer le compte 2158 * Autres matériels et outillage* pour un montant de 471€.

DELIBERATION 2018/027
DEVIS ILLUMINATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, le devis présenté par DECOLUM pour l'achat d'illumination de Noël pour un montant HT de 927.65€.

DELIBERATION 2018/028
DEVIS SALLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, le devis présenté par SARL FUZELLIER pour la rénovation de la salle des fêtes pour un montant HT de 11 064€.

DELIBERATION 2018/029
ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal souhaitent adhérer à l'accompagnement à la protection des données par la Communauté de Communes Thelloise et donnent le pouvoir à Mr DEVILLARD pour y adhérer.

DELIBERATION 2018/030
BAIL

Location de terre EARL DES ACACIAS, cadastrée ZB 10, lieu-dit *La Sente*

Poursuite du bail au profit d'un des copreneurs suite à la cessation d'activités de l'un des preneurs

Le Conseil Municipal,

Considérant que le bail consenti à Madame RUFIN Agnès, pour la location d'une terre cadastrée ZB 10 sur le territoire de Novillers-Les-Cailloux, lieu-dit * La Sente* d'une superficie de 52 ares.

La terre cadastrée ZB 10, sera louée à EARL DES ACACIAS pour une période de neuf années à compter du 1^{er} avril 2018, jusqu'au 2 avril 2027.

La location sera portée à 6 quintaux et demi, l'hectare sur la base fixée chaque année.

L'intéressé paiera la cotisation pour frais annexe du budget des prestations sociales agricoles, la taxe de voirie et la moitié de l'imposition pour frais de la chambre d'Agriculture.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à signer le bail avec l'intéressé.

DELIBERATION 2018/031
CONTRAT MME TESSON

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de Madame TESSON Céline, en qualité d'adjoint des services techniques pour un temps d'emploi hebdomadaire de 15 heures annualisé à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 2 septembre 2019. Madame TESSON percevra une rémunération mensuelle établie sur la base de l'indice brut 245 majoré 309.

DELIBERATION 2018/032
BUREAU D'ETUDES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le Cabinet Audience pour un montant HT de 7000€ pour les travaux de rénovation pour la création des ateliers municipaux et autorise Mr le Maire à signer la convention.

DELIBERATION 2018/033
PLU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le plan du PLU sauf l'EBC derrière la Rue de l'église.

DELIBERATION 2018/034
CREATION D'UN SITE INTERNET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la SARL FIRE LIVE concernant la création d'un site internet pour un montant HT de 329€ par an.

Séance levée à 22h20

Le Maire,

Mr DEVILLARD Thierry